



Création d'une société civile immobilière de location

Par **moniquecastany**, le **10/10/2008** à **09:18**

J'ai deux appartements en location que j'ai acheté en indivision avec mon concubin, nous déclarons chacun de notre côté les recettes de ces locations.

Cependant, on nous a parlé d'une SCI de location, serait-il intéressant dans notre cas de créer cette société en sachant que nous avons chacun deux enfants issus de notre première union.

Merci de me répondre

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008** à **13:19**

Dans votre cas précis, votre notaire vous sera de précieux conseils pour monter cette SCI dans le respect de vos droits réciproques (parents et enfants).